



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CALVADOS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°14-2018-070

PUBLIÉ LE 10 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados

14-2018-09-10-001 - Arrêté préfectoral constatant l'indice du fermage et sa variation pour l'année 2018/2019 (2 pages) Page 3

Préfecture du Calvados

14-2018-06-15-023 - Acte de courage et de dévouement, médaille de bronze (1 page) Page 6

14-2018-09-07-001 - ARRETE PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET
TECHNOLOGIQUES (3 pages) Page 8

14-2018-06-15-024 - GERARD Stéven Acte de courage et de dévouement, médaille de
bronze (1 page) Page 12

14-2018-06-14-038 - Jérôme PAUVIT Acte de courage et de dévouement, médaille de
bronze (1 page) Page 14

14-2018-06-13-048 - LUCAS Dominique Acte de courage et de dévouement, médaille de
bronze (1 page) Page 16

14-2018-06-13-047 - MAHIOUT Laurent Acte de courage et de dévouement, médaille de
bronze (1 page) Page 18

14-2018-06-15-026 - PERREE Alexy Acte de courage et de dévouement, médaille de
bronze (1 page) Page 20

14-2018-06-13-046 - PRUVOST Pascal Acte de courage et de dévouement, médaille de
bronze (1 page) Page 22

14-2018-06-13-045 - SALENT Marc Acte de courage et de dévouement, médaille de
bronze (1 page) Page 24

14-2018-06-15-025 - VERNIER Geoffrey Acte de courage et de dévouement, médaille de
bronze (1 page) Page 26

Direction départementale des territoires et de la mer du
Calvados

14-2018-09-10-001

Arrêté préfectoral constatant l'indice du fermage et sa
variation pour l'année 2018/2019

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER

**ARRETE PREFECTORAL
CONSTATANT L'INDICE DU FERMAGE ET SA VARIATION POUR L'ANNEE 2018/2019**

**LE PRÉFET DU CALVADOS
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** le code rural et notamment l'article L 411-11 et R 411-1 ;
- VU** la loi n° 95-2 du 2 janvier 1995 relative au prix des fermages ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2009, fixant la valeur locative des bâtiments d'habitations agricoles dans le Calvados ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2017, constatant l'indice du fermage et sa variation pour l'année 2017/2018,
- VU** l'arrêté du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en date du 20 juillet 2018 constatant pour l'année 2018 l'indice national des fermages ;
- VU** l'arrêté préfectoral de délégation de signature pris au bénéfice de Monsieur Laurent MARY, directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados en date du 22 mars 2018 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'indice des fermages est constaté pour 2018 – 2019 à la valeur de **103,05** (valeur 100 en 2009-2010).

Cet indice est applicable pour les échéances annuelles du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019. La variation de cet indice par rapport à l'année précédente est de - 3,04 %.

ARTICLE 2 :

A compter du 1^{er} octobre 2018 et jusqu'au 30 septembre 2019, les maxima et les minima du montant des fermages à l'hectare sont fixés aux valeurs actualisées suivantes pour chaque catégorie de terres :

CATEGORIES DES TERRES NUES		REGION PLAINE DE CAEN FALAISE	AUTRES REGIONS AGRICOLES
		Euros	Euros
1	maxi	178,75	188,65
	mini	165,35	174,60
2	maxi	165,35	174,60
	mini	152,43	160,8
3	maxi	152,43	160,80
	mini	139,60	147,02
4	maxi	139,60	147,02
	mini	128,18	133,12
5	maxi	128,18	133,12
	mini	115,14	119,34
6	maxi	115,14	119,34
	mini	102,09	105,43
7	maxi	102,09	105,43
	mini	89,09	91,53
8	maxi	89,09	91,53
	mini	75,66	77,69
9	maxi	75,66	77,69
	mini	46,21	47,65

ARTICLE 3 :

Le montant de fermage des baux de 18 ans et plus peut être majoré, au moment de la conclusion du bail, de 15% sauf dans le cas de baux de 9 ans transformés en bail à long terme avec clause de renonciation du bailleur à demander la majoration.

ARTICLE 4 :

L'indice de révision des loyers du 2^{ème} trimestre 2018 (IRL) est constaté à la valeur de 127,77. La variation de l'IRL à prendre en compte pour l'actualisation des loyers des bâtiments d'habitation 2018 – 2019 est de + 1,25 % par rapport à l'année précédente.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture du Calvados et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Caen, le **10 SEP. 2018**

Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur Départemental

Laurent MARY

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4
 tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
 horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30
 courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
 internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

Préfecture du Calvados

14-2018-06-15-023

Acte de courage et de dévouement, médaille de bronze



PRÉFET DU CALVADOS

CABINET

Le Préfet du Calvados,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code des relations entre le public et d'administration, notamment son article L.221-2 ;

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif aux propositions de distinctions honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU la demande de Monsieur Stéven GERARD, président de la station SNSM de Port en Bessin, en date du 1er mars 2018 ;

Sur proposition de Madame la Sous-Préfète, directrice de Cabinet,

ARRETE

Article 1^{er} : La Médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Christophe ANQUETIL, patron du chalutier Oceano Nox, qui n'a pas hésité, le 26 février 2018, à mettre sa vie en péril en participant au sauvetage en mer de l'équipage du chalutier ESSOR dans des conditions très difficiles par une mer très forte.

Article 2 : La Sous-Préfète, directrice de Cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera mentionné au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Caen, le 15 juin 2018

Le Préfet

Laurent FISCUS

Préfecture du Calvados

14-2018-09-07-001

**ARRETE PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

PREFET DU CALVADOS

PREFECTURE

SERVICE DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'environnement et
de l'aménagement

ARRÊTÉ PREFECTORAL portant composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

LE PREFET DU CALVADOS

VU le code de la santé publique, notamment l'article L 1416-1 et les articles R 1416-1 à R 1416-6,

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R 133-3 et suivants,

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment son article 15,

VU les propositions de désignation des organismes consultés,

CONSIDERANT que le mandat des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques nommés par arrêté préfectoral du 10 août 2015 modifié, est arrivé à expiration et qu'il convient de procéder au renouvellement de la composition de ce conseil,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques pour le département du Calvados est composé comme suit :

PRESIDENT : le préfet ou son représentant

1^{er} COLLEGE : REPRESENTANTS DES SERVICES DE L'ETAT et DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

- le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant
- le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer ou son représentant
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- le responsable de l'unité départementale du Calvados de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant
- le chef du service interministériel de défense et de protection civile ou son représentant

- la directrice générale de l'agence régionale de santé ou son représentant

2ème COLLEGE : REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conseil départemental

- M. Michel FRICOUT, conseiller départemental du canton de Ouistreham
- M. Gilles DETERVILLE, conseiller départemental du canton de Caen 4

En cas d'empêchement des conseillers départementaux cités ci-dessus, deux suppléants ont été désignés par le conseil départemental du Calvados :

- M. Claude LETEURTRE, conseiller départemental du canton de Falaise
- M. Christian PIELOT, conseiller départemental du canton de Troarn

Maires

- M. Pascal SERARD, maire de Carpiquet
- M. Michel ROCA, maire de Valdallière
- Mme Geneviève WASSNER, maire de Cernay

3ème COLLEGE : REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS AGREES DE CONSOMMATEURS, DE PECHE et DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, MEMBRES DE PROFESSIONS AYANT LEUR ACTIVITE DANS LES DOMAINES DE COMPETENCE DU CONSEIL ET EXPERTS DANS CES MEMES DOMAINES

Associations agréées de consommateurs

- M. Denis ALIX, administrateur, vice-président de UFC Que choisir de Caen

Associations agréées de pêche

- M. Christian GRIGY, président de la fédération du Calvados pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Associations agréées de protection de l'environnement

- M. Michel HORN, président du Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement de Basse-Normandie (GRAPE)

Profession agricole

- M. Michel FAUVEL, membre de la chambre d'agriculture du Calvados

Profession du bâtiment

- M. Thierry SAVARY, membre de la chambre de métiers et de l'artisanat Calvados - Orne

Industriels, exploitants d'installations classées

- *En attente de désignation*

Experts

- M. Jean TARTIVEL, président de la compagnie des commissaires-enquêteurs de Normandie (14,50,61)
- M. Arnaud ASSELIN, directeur des risques professionnels, ingénieur conseil régional, Caisse Régionale d'Assurance Retraite et de Santé au Travail de Normandie (CARSAT Normandie)
- Capitaine Bruno BETTIOUI, chef du service de la prévision des risques du service départemental d'incendie et de secours du Calvados

4ème COLLEGE : PERSONNALITES QUALIFIEES

Membre titulaire

- M. Mickaël SEVERE, chef du service communal d'hygiène et de santé à la ville de Caen

Membre suppléant

- Mme Aurélie DOLIQUE, inspecteur de salubrité au service communal d'hygiène et de santé de la ville de Lisieux

Membre titulaire

-Mme Marie-Anne SALAUN, médecin

Membre titulaire

- M. Olivier DUGUE, hydrogéologue agréé

Membre suppléant

- M. Thierry PAY, directeur de l'eau et de la recherche au Conseil départemental du Calvados

Membre titulaire

- M. Guillaume FORTIER, directeur général de LABEO

ARTICLE 2 : Sur proposition du président et avec l'accord des deux tiers de ses membres, le conseil est réuni en formation restreinte sur un ordre du jour déterminé. La formation restreinte comprend au moins un membre de chacune des catégories énumérées ci-dessus.

ARTICLE 3 : Les membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques désignés au présent arrêté sont nommés pour une durée de 3 ans à compter de la date du présent arrêté. Leur mandat est renouvelable.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Calvados est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à CAEN, le 7 septembre 2018

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Stéphane GUYON

Préfecture du Calvados

14-2018-06-15-024

GERARD Stéven

Acte de courage et de dévouement, médaille de bronze



PRÉFET DU CALVADOS

CABINET

Le Préfet du Calvados,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code des relations entre le public et d'administration, notamment son article L.221-2 ;

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif aux propositions de distinctions honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU la demande de Monsieur Stéven GERARD, président de la station SNSM de Port en Bessin, en date du 1er mars 2018 ;

Sur proposition de Madame la Sous-Préfète, directrice de Cabinet,

ARRETE

Article 1^{er} : La Médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Stéven GERARD, sauveteur nageur de bord de la vedette SNS 267, qui n'a pas hésité, le 26 février 2018, à mettre sa vie en péril en participant au sauvetage en mer de l'équipage du chalutier ESSOR dans des conditions très difficiles par une mer très forte.

Article 2 : La Sous-Préfète, directrice de Cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera mentionné au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Caen, le 15 juin 2018

Le Préfet

Laurent FISCUS

Préfecture du Calvados

14-2018-06-14-038

Jérôme PAUVIT

Acte de courage et de dévouement, médaille de bronze



PRÉFET DU CALVADOS

CABINET

Le Préfet du Calvados,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code des relations entre le public et d'administration, notamment son article L.221-2 ;

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif aux propositions de distinctions honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU la demande du Colonel Régis REZA, directeur des services d'incendie et de secours du Calvados, en date du 14 juin 2018 ;

Sur proposition de Madame la Sous-Préfète, directrice de Cabinet,

ARRETE

Article 1^{er} : La Médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée au sergent chef Jérôme PAUVIT, en fonction au Centre de secours de Lisieux, qui n'a pas hésité, le 12 juin 2018, à mettre sa vie en péril en effectuant de sa propre initiative le sauvetage d'un homme tombé dans la rivière l'Orbiquet à Lisieux dans des conditions très difficiles de forte crue.

Article 2 : La Sous-Préfète, directrice de Cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera mentionné au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Caen, le 14 JUIN 2018

Le Préfet

Laurent FISCUS

Préfecture du Calvados

14-2018-06-13-048

LUCAS Dominique

Acte de courage et de dévouement, médaille de bronze



PRÉFET DU CALVADOS

CABINET

Le Préfet du Calvados,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code des relations entre le public et d'administration, notamment son article L.221-2 ;

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif aux propositions de distinctions honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU la demande de Monsieur Stéphane GIRARD, président de la station SNSM de Port en Bessin, en date du 1er mars 2018 ;

Sur proposition de Madame la Sous-Préfète, directrice de Cabinet,

ARRETE

Article 1^{er} : La Médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Dominique LUCAS, équipier de pont de la vedette SNS 267, qui n'a pas hésité, le 26 février 2018, à mettre sa vie en péril en participant au sauvetage en mer de l'équipage du chalutier ESSOR dans des conditions très difficiles par une mer très forte.

Article 2 : La Sous-Préfète, directrice de Cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera mentionné au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Caen, le 13 juin 2018

Le Préfet

Laurent FISCUS

Préfecture du Calvados

14-2018-06-13-047

MAHIOUT Laurent

Acte de courage et de dévouement, médaille de bronze



PRÉFET DU CALVADOS

CABINET

Le Préfet du Calvados,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code des relations entre le public et d'administration, notamment son article L.221-2 ;

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif aux propositions de distinctions honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU la demande de Monsieur Stéphane GIRARD, président de la station SNSM de Port en Bessin, en date du 1er mars 2018 ;

Sur proposition de Madame la Sous-Préfète, directrice de Cabinet,

ARRETE

Article 1^{er} : La Médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Laurent MAHIOUT, mécanicien de la vedette SNS 267, qui n'a pas hésité, le 26 février 2018, à mettre sa vie en péril en participant au sauvetage en mer de l'équipage du chalutier ESSOR dans des conditions très difficiles par une mer très forte.

Article 2 : La Sous-Préfète, directrice de Cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera mentionné au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Caen, le 13 juin 2018

Le Préfet

Laurent FISCUS



Préfecture du Calvados

14-2018-06-15-026

PERREE Alexy

Acte de courage et de dévouement, médaille de bronze



PRÉFET DU CALVADOS

CABINET

Le Préfet du Calvados,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code des relations entre le public et d'administration, notamment son article L.221-2 ;

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif aux propositions de distinctions honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU la demande de Monsieur Stéven GERARD, président de la station SNSM de Port en Bessin, en date du 1er mars 2018 ;

Sur proposition de Madame la Sous-Préfète, directrice de Cabinet,

ARRETE

Article 1^{er} : La Médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Alexy PERREE, sauveteur nageur de bord de la vedette SNS 267, qui n'a pas hésité, le 26 février 2018, à mettre sa vie en péril en participant au sauvetage en mer de l'équipage du chalutier ESSOR dans des conditions très difficiles par une mer très forte.

Article 2 : La Sous-Préfète, directrice de Cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera mentionné au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Caen, le 15 juin 2018

Le Préfet

Laurent FISCUS

Préfecture du Calvados

14-2018-06-13-046

PRUVOST Pascal

Acte de courage et de dévouement, médaille de bronze



PRÉFET DU CALVADOS

CABINET

Le Préfet du Calvados,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code des relations entre le public et d'administration, notamment son article L.221-2 ;

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif aux propositions de distinctions honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU la demande de Monsieur Stéphane GIRARD, président de la station SNSM de Port en Bessin, en date du 1er mars 2018 ;

Sur proposition de Madame la Sous-Préfète, directrice de Cabinet,

ARRETE

Article 1^{er} : La Médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Pascal PRUVOST, radio de la vedette SNS 267, qui n'a pas hésité, le 26 février 2018, à mettre sa vie en péril en participant au sauvetage en mer de l'équipage du chalutier ESSOR dans des conditions très difficiles par une mer très forte.

Article 2 : La Sous-Préfète, directrice de Cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera mentionné au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Caen, le 13 juin 2018

Le Préfet

Laurent FISCUS

Préfecture du Calvados

14-2018-06-13-045

SALENT Marc

Acte de courage et de dévouement, médaille de bronze



PRÉFET DU CALVADOS

CABINET

Le Préfet du Calvados,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code des relations entre le public et d'administration, notamment son article L.221-2 ;

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif aux propositions de distinctions honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU la demande de Monsieur Stéphane GIRARD, président de la station SNSM de Port en Bessin, en date du 1er mars 2018 ;

Sur proposition de Madame la Sous-Préfète, directrice de Cabinet,

ARRETE

Article 1^{er} : La Médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Marc SALENT, patron titulaire de la vedette SNS 267, qui n'a pas hésité, le 26 février 2018, à mettre sa vie en péril en participant au sauvetage en mer de l'équipage du chalutier ESSOR dans des conditions très difficiles par une mer très forte.

Article 2 : La Sous-Préfète, directrice de Cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera mentionné au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Caen, le 13 juin 2018

Le Préfet

Laurent FISCUS

Préfecture du Calvados

14-2018-06-15-025

VERNIER Geoffrey

Acte de courage et de dévouement, médaille de bronze



PRÉFET DU CALVADOS

CABINET

Le Préfet du Calvados,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code des relations entre le public et d'administration, notamment son article L.221-2 ;

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif aux propositions de distinctions honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU la demande de Monsieur Stéphane GERARD, président de la station SNSM de Port en Bessin, en date du 1er mars 2018 ;

Sur proposition de Madame la Sous-Préfète, directrice de Cabinet,

ARRETE

Article 1^{er} : La Médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Geoffrey VERNIER, sauveteur nageur de bord de la vedette SNS 267, qui n'a pas hésité, le 26 février 2018, à mettre sa vie en péril en participant au sauvetage en mer de l'équipage du chalutier ESSOR dans des conditions très difficiles par une mer très forte.

Article 2 : La Sous-Préfète, directrice de Cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera mentionné au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Caen, le 15 juin 2018

Le Préfet

Laurent FISCUS